

30 septembre 2021

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Objet : Demande d'approbation des grilles de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres de 480 MW d'énergie renouvelable (A/O 2021-01) et de 300 MW d'énergie éolienne (A/O 2021-02) et d'une clause de renouvellement aux contrats (Dossier de la Régie : R-4110-2019, phase 3)

Monsieur,
Madame,

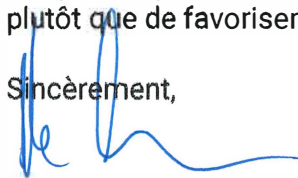
Par la présente, Marmen vous fait part de son intention d'intervenir dans le dossier mentionné en objet. Marmen est heureuse de constater que la grille de pondération des critères d'évaluation des soumissions pour les appels d'offres d'énergie éolienne démontre la volonté d'Hydro-Québec de fournir des mesures incitatives favorisant l'achat de composantes manufacturières provenant du Québec. Nous estimons cependant que la grille de pondération, telle que rédigée, comporte certains éléments contradictoires et ne tient pas compte de la réalité du marché éolien québécois.

Sujets :

1. Mettre en évidence la contradiction dans le processus de sélection, entre les critères mentionnés dans l'étape 2 (le classement des soumissions) et l'étape 3 (la sélection d'une combinaison des soumissions).
2. Souligner l'absence de critères incitatifs dans la grille de pondération pour favoriser le contenu local québécois, pour le projet de 480 MW, contrairement à celui de 300 MW.
3. Expliquer pourquoi la MRC de la Mauricie devrait être incluse dans le critère de contenu régional, en plus des autres MRC visées.

Nous apprécions l'opportunité de pouvoir exprimer nos commentaires sur la grille de pondération des critères d'évaluation des soumissions. Notre intervention permettra d'expliquer pourquoi les critères mentionnés ci-dessus risquent d'avoir un impact négatif plutôt que de favoriser le maintien de la filière éolienne québécoise.

Sincèrement,



Patrick Pellerin
Président